UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

# MONITORING DE PROTECTION

**RAPPORT TRIMESTRE 1** | Janvier-Mars 2026

Credit photo: **HCR/Stella FATIME**

# Sommaire

Credit photo: **HCR/Stella FATIME**


01.

## Résumé

Résumé des résultats clés
Défis prioritaires
Réponses et actions

02.

## Méthodologie

Collecte de données
Couverture
Approche communautaire
Défis
Définition & classification

03.

## Analyse de la situation sécuritaire

Zone sud-ouest, zone nord-ouest, zone centrale, zone sud-est et zone nord-est

04.

## Protection générale

Analyse générale de la situation de protection

05.

## Analyse thématique

VBG, protection de l'enfant, documentation civile, déplacements forcés & accès aux biens et services éssentiels

06.

## Référencement, prise en charge et réponse

Referencement et prise en charge medicale, sensibilisation

# Résumé

Ce rapport trimestriel de monitoring de protection a couvert 16 des 20 préfectures de la RCA en priorisant les principales zones de concentration de populations, y compris les sites de personnes déplacées internes, les retournés, les zones accueillant les réfugiés et les zones à haute potentialité de risques de protection. Les activités de monitoring de protection ont ainsi ciblé les préfectures suivantes : Bangui, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Mambéré, Ombella-M'Poko, Sangha-Mbaéré, Nana-Gribizi, Ouham, Ouham-Pende, Bamingui-Bangoran, Lobaye, Ouaka, Haute-Kotto, Mbomou, Vakaga et Lim-Pendé.

## Résumé des résultats clés

- 30 moniteurs déployés par deux organisations partenaires;
- 2.514 incidents de protection documentés – majoritairement des atteintes à l'intégrité physique (35%), des atteintes au droit de la propriété et des cas de VBG (32%) (25%);
- Les civils membres de la communauté sont les principaux auteurs (57% des incidents de protection, dont 45% sont des atteintes à l'intégrité physique et 39%des VBG);
- Les éléments associés aux groupes armés non-étatiques sont responsables de 14% des cas, notamment des atteintes au droit à la propriété (54%), des atteintes à la liberté et à la sécurité (20%), des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique ou psychologique (16%), et d'autres atteintes graves;
- Les autorités étatiques et leurs alliés sont responsables de 25% des cas, à savoir des violations au droit à la propriété (54%), à la vie et à l'intégrité physiques (22%), à la liberté et à la sécurité (18%), des violences sexuelles et basées sur le genre (5%) et des violations graves contre les enfants (1%);
- Victimes : 73% sont des résidents, 4% des transhumants, 12% des PDI retournées, 4% des rapatriés (facilités et non facilités), 3% des PDI, et 3% des réfugiés.
- Les femmes et filles sont les principales victimes de VBG.

## Défis prioritaires

- Déplacements forcés récurrents de populations à la suite des attaques des groupes armés;
- Insécurité sur les axes (braquages, vols, enlèvements, taxation illégale);
- Accès limité à la documentation civile avec 33% des répondants au sein des ménages ne possédant pas de document individuel
- Les besoins prioritaires exprimés sont l'eau potable, les soins de santé et l'éducation;
- Défis opérationnels : les effectifs réduits du personnel dans des zones de couverture à la suite de la diminution des financements internationaux, l'accès physique difficile, l'insécurité, la connectivité limitée et le réseau téléphonique faible.

## Réponses et actions

- 199 sensibilisations communautaires organisées
- 166 cas de VBG pris en charge avec 100% des survivant.e.s ayant bénéficié du soutien psychosocial
- 100 cas de protection de l'enfant pris en charge avec 100% des enfants ayant bénéficié du soutien psychosocial
- 153 enfants ayant fréquenté les Espaces amis d'enfants et bénéficié d'activité récréative visant à favoriser leur bienêtre psychosocial
- 46% des ménages ont renseignés êtres bien informés sur les services disponibles, contre 54% ayant déclaré le contraire

# Sigles et abbréviations

| | | |
|---|---|---|
| 3R | : | Retour, Réclamation et Réhabilisation |
| AAKG | : | Azandé Ani Kpi Gbé |
| AGR | : | Activité Génératrice de Revenus |
| CIAUD | : | Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement |
| DDR | : | Démobilisation, Désarmement et Réintégration |
| FACA | : | Les Forces Armées Centrafricaines |
| FCA | : | Finn Church Aid (ONG) |
| FSI | : | Les Forces de Sécurité Intérieure |
| GSAU | : | Groupes Spécialisés d'Auto-défense et d'Unité |
| HCR | : | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| IC | : | Informateur clé |
| LRA | : | Lord's Resistance Army |
| MINUSCA | : | Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| P21 | : | Projet 21 (Système régional et interagence de monitoring de protection) |
| PDI | : | Personne Déplacée Interne |
| RCA | : | République Centrafricaine |
| RDC | : | République Démocratique du Congo |
| UPC | : | Union pour la Paix en Centrafrique |
| VBG | : | Violences Sexuelles et basées sur le Genre |
| WASH | : | Eau Hygiène et Assainissement (Water, Sanitation and Hygiene) |
| WTA | : | Wandja-Temoko-Azanikpigbe |

# Méthodologie

## Collecte de données

Ce rapport s'appuie sur la collecte et l'analyse des données relatives à la protection sur le terrain réalisées de janvier à mars 2026.
Les partenaires du HCR (CIAUD et FCA) disposent de 4 outils de collecte d'information de monitoring de protection qui leur permettent de consulter directement les populations sur des questions liées à la perception qu'ils ont de leur environnement de protection et documenter les incidents et risques de protection : (i) questionnaire P21 des enquêtes auprès des ménages (ii) questionnaire P21 d'entretien avec les informateurs clés (iii) formulaire des incidents individuels et (iv) formulaire des alertes de protection.
Il sied de souligner que depuis février 2026, le HCR et ses partenaires ont intégré le Projet 21 (P21), un système transfrontalier, régional et interagence de monitoring de protection. Le P21 est basé sur une méthodologie standardisée et des outils harmonisés pour la collecte des perceptions des populations sur leur environnement de protection, l'analyse et la diffusion des données de protection.
En février et mars 2026, 562 entretiens ont été organisés avec les outils du P21 dans les préfectures couvertes par l'activité de monitoring de protection menée par le HCR et ses partenaires. 262 informateurs clés (179 hommes, 83 femmes) et 300 répondants au sein des ménages (149 hommes et 151 femmes) ont participé aux entretiens. À partir des données ainsi collectées et des activités de réponse menées, les partenaires de monitoring produisent des rapports mensuels analysant le contexte de protection et la réponse humanitaire dans leur zone d'intervention.
Des informations complémentaires sont tirées des rapports hebdomadaires produit par les bureaux du HCR présent dans 6 localités[1] , ainsi que des informations communiquées au sein des groupes de travail auquel participe le HCR conjointement avec les agences des Nations Unies présentes en RCA, les ONG internationales et nationales..

## Couverture

Le **projet du monitoring de protection a couvert 16 des 20 préfectures de la RCA[2]** au cours du premier trimestre de l'année 2026. 30 moniteurs de protection ont été déployés par les deux organisations partenaires, ayant permis le suivi de la situation de protection des membres de communautés hôtes, des réfugiés, des personnes déplacées internes (PDI), des rapatriés et des PDI retournés, à travers la documentation des incidents de protection et les enquêtes des perceptions au sein des ménages.

## Approche communautaire

Le projet de monitoring de protection met en œuvre une approche de protection à base communautaire (PBC) en redynamisant et renforçant les structures et relais communautaires ainsi que les comités de protection. Le HCR et ses partenaires travaillent étroitement et quotidiennement avec ces structures incluant les comités de protection et de réfugiés, les groupes de femmes et de jeunes, et les leaders communautaires locaux. Cette approche permet de renforcer les capacités des communautés à assurer leur protection, et permet d'avoir une compréhension réelle des défis et des besoins en matière de protection et d'assistance par les populations que nous servons.
Le monitoring de protection, et l'ensemble des activités de protection du HCR intègrent aussi l'approche basée sur le genre, l'âge et la diversité (AGD), assurant une prise en compte des particularités des personnes les plus vulnérables et leur représentativité tout le long du cycle programmatique humanitaires. Le monitoring de protection du HCR permet ainsi de collecter une variété d'information concernant les conditions de vie des populations ciblées, leurs besoins et leur avis concernant le contexte de protection.

[1] Berberati, Birao, Bria, Bouar, Obo et Paoua.
[2] Bangui, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Mambéré, Ombella-M'Poko, Sangha-Mbaéré Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouham-Pende, Ouham-Fafa, Lim-Pende, Bamingui-Bangoran, Lobaye, Ouaka, Haute-Kotto, Mbomou, Vakaga et Lim-Pendé.

## Défis

Les contraintes budgétaires ont continué d'affecter la mise en œuvre du projet de monitoring de protection, notamment à travers la réduction du nombre de moniteurs de protection déployés sur le terrain. Ces limitations financières ont entraîné également d'importants défis de mobilité, entravant la conduite régulière des activités de terrain.

Par ailleurs, l'accès à certaines localités est resté limité, en raison principalement de la dégradation du contexte sécuritaire, l'impraticabilité des axes routiers durant la saison des pluies, la connectivité limitée et le réseau téléphonique faible.

## Définition et classification

Les incidents sont documentés en fonction de 6 catégories, les évènements touchants à (i) la vie et l'intégrité physique, (ii) la liberté de mouvement, (iii) la propriété, (iv) les violences sexuelles et basées sur le genre (VBG), (v) le droit d'asile, et (vi) l'accès à la documentation.

Le monitoring de protection permet de documenter l'ensemble des incidents que la population considère importants de communiquer, autant les allégations de violations et d'abus des droits de l'Homme commises par les autorités étatiques et les éléments associés aux groupes armés, que les atteintes et crimes commis par la population civile dans le contexte de tension communautaires, de criminalité et de conflits interpersonnels. En outre, les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes : (i) la protection générale, (ii) la protection légale, (iii) les VBG, (iv) la protection de l'enfance, (v) l'éducation, (vi) les solutions durables et (vii) l'engagement communautaire. Les outils de monitoring permettent ainsi de capter les dynamiques locales et les systèmes étatiques et humanitaire de réponses en place afin de dégager des tendances sur les contextes sociaux et les besoins de la population.

# Analyse de la situation sécuritaire

Au cours du premier trimestre de 2026, le contexte sécuritaire national demeure globalement instable et imprévisible, marqué par la présence persistante de groupes armés et d'éléments armés isolés sur l'ensemble du territoire. Les incidents sécuritaires, incluant braquages, incursions armées, affrontements et violations des droits humains contre les civils, restent fréquents, en particulier sur les axes routiers, dans les zones minières et les espaces ruraux, malgré des accalmies relatives observées dans certains centres urbains sous l'effet des patrouilles des FACA, de leurs alliés et de la MINUSCA.

Les dynamiques de transhumance continuent par ailleurs d'alimenter des tensions récurrentes entre communautés, parfois accompagnées de violences, tandis que certaines activités criminelles organisées persistent. Les opérations militaires en cours contribuent ponctuellement à une amélioration localisée de la sécurité et à des mouvements de retour de populations déplacées, sans pour autant prévenir de nouveaux affrontements ou incursions. Dans ce contexte, les déplacements forcés internes et transfrontaliers, les restrictions d'accès humanitaire et les risques de protection demeurent élevés à l'échelle nationale.

## Zone Sud-Ouest (Lobaye, Mambéré Kadéï, Mambéré et Ombella M'poko)

- Situation sécuritaire fragile dans les périphéries de Yaloké, Bossembélé et Boali (Ombella M'Poko) à la suite des braquages fréquents organisés par des groupes et bandits armés ;
- En dépit de l'accalmie sécuritaire dans les villes dans la Mambéré, la présence de groupes armés et éléments armés isolés est signalée autour de grandes agglomérations comme Carnot, Gadzi et Amadagaza à la poursuite de peulhs transhumants pour le vol du bétail et autres biens ;
- Situation sécuritaire calme à Berberati, mais présence active de groupes armés à Gamboula, Gadzi et Dédé-Mokouba, en attente du DDR dans la Mambéré Kadei ;
- Présence massive de peulhs transhumants armés signalée en mars dans la Mambéré, près du village Pondo ;
- Traffic d'ossements humains pour vente à l'extérieur du pays dans la sous-préfecture de Bayanga, dans la Sangha Mbaéré.

## Zone Nord-Ouest (Nana Mambéré, Ouham, Lim-Pendé)

- Présence marquée et mouvements des 3R dans la zone avec de nombreuses violations des droits humains contre des civils, notamment des exactions contre des peulhs transhumants ;
- Braquages contre des civils par des éléments UPC dans l'Ouham ;
- Vives tensions liées à la transhumance, conduisant parfois à des altercations violentes entre éleveurs et agriculteurs à la suite de la dévastation des champs ;
- Affrontements armés entre éléments 3R et Anti-Balaka en février dans la sous-préfecture de Baoro (Nana Mambéré), entrainant des déplacements de populations ;
- Meurtres autours des sites miniers de Markunda et Nana Bakasa par des éléments Tchadiens en mars ;
- Activisme des éléments de l'Ex-coalition Seleka dans l'Ouham avec des violations des droits humains contre des civils.

## Zone centrale (Nana-Gribizi et Ouaka)

- Accalmie relative dans la Nana Gribizi en général ; cependant présence active des groupes des hommes armés dans les sous-préfectures de Mbrés et Nana-Outa, avec des mouvements ponctuels dans les couloirs de transhumance ;
- Situation sécuritaire relativement calme dans les grandes villes de la Ouaka avec les patrouilles dissuasives des forces de l'ordre et de sécurité ; cependant la présence des groupes armés est toujours signalée dans les sous-préfectures de Ippy, Bambari, Grimari et Kouango, notamment dans les communes de Bambari, Pladama-Ouaka, Kouango, Danga-Gboudou et Yéngoua.

## Zone Sud-Est (Mbomou et Haut-Mbomou)

- Attaque de positions des éléments de l'AAKG par les forces alliées russes à Bambouti, dans Haut Mbomou, le 1er janvier. A la suite de ces opérations et du risque de nouveaux affrontements étant donnée la présence des éléments AAKG autour de Bambouti un déplacement massif de la population de Bambouti vers le Soudan du Sud est enregistré à partir du 2 janvier ;
- Attaque du groupe armé AAKG au quartier musulman de Zemio le 01 janvier, et incursion du même groupe armé dans un campement d'une communauté Peulh dans la brousse près de Mboki le 26 janvier, dans le Haut Mbomou : des meurtres de civils et coups et blessures sont enregistrés au cours de ces attaques ;
- Des incursions répétitives d'hommes armées assimilés à des éléments des FACA sont enregistrées dans la ville de Obo, dans domiciles des civils, y compris dans le site des PDI de Ngouli, entre le 20 et le 23 janvier : de nombreux abus de droits humains sont rapportés ;
- Menace permanente d'attaque de la localité de Dembia et ses environs (Mbomou) par le groupe armé AAKG présent dans la zone : une incursion de ce groupe armé est enregistrée à Dembia le 19 février, entrainant un déplacement forcé de populations ;

- Avec les opérations militaires et les patrouilles des forces armées, leurs alliés russes et la MINUSCA, une amélioration de la sécurité est observée dans certaines localités, encourageant un retour progressif des personnes déplacés : des retours progressifs sont enregistrés de Zapai (RDC) vers Zemio en février, et du Soudan du Sud vers Bambouti en février et mars.

### Zone Nord-Est (Haute-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga)

- Situation sécuritaire contrastée dans la Vakaga : une accalmie sécuritaire est observée à Birao ; des incidents sécuritaires sont enregistrés de manière régulière sur différents axes, notamment l'axe Birao-Am Dafock, et dans la sous-préfecture de Ouanda-Djallé. Ces incidents impliquent principalement des groupes armés, mais aussi des éléments assimilés aux FACA dans la zone Ouanda Djallé ;
- Accalmie sécuritaire rapportée en général dans la Haute Kotto, à la suite des patrouilles dissuasives des FACA, FDSI, forces alliées russes et la MINUSCA. Cependant, des cas de braquages et extorsions de biens sont perpétrés sur certains axes routiers et dans les chantiers miniers par des éléments des groupes armés, notamment l'UPC : axes Sam Ouandja-Yalinga, Yangou-Péréré, Ouadda-Bria, etc.
- Situation sécuritaire volatile dans la Bamingui-Bangoram,à la suite de la présence des éléments des groupes armés qui commettent des incidents sécuritaires sporadiques sur certains axes.

# Protection générale

## Analyse générale des incidents de protection

Au cours du premier trimestre de 2026, les équipes du monitoring de protection ont documenté 2.514 incidents de protection dans 16 de 20 préfectures de la RCA. Il s'est agi principalement des atteintes à l'intégrité physique ou psychologique (35%), des atteintes à la propriété (32%) des violences sexuelles et basées sur le genre (25%), et des atteintes à la liberté et à la sécurité (8%).

Il est à noter que 11% des incidents de protection rapportés au cours du trimestre sont en lien avec la transhumance, et 3% avec l'accusation de sorcellerie.

**2 514** Incidents de protection rapportés au cours du premier trimestre 2026

En effet, des cas de dévastation des champs, de vols de bétails, et de représailles, ont continué à alimenter des tensions entre éleveurs transhumants et agriculteurs dans la majeure partie du pays. Par ailleurs, il a été observé que des éléments des groupes armés ont tendance à multiplier leurs mouvements dans les principaux couloirs de transhumance pour commettre des exactions à l'encontre des éleveurs transhumants. Des incidents de protection liés à la transhumance ont ainsi été rapportés dans des proportions importantes dans la Ouaka (23% des cas rapportés), la Nana-Gribizi (21%), la Nana Mambéré (20%), l'Ombella M'Poko (14%), la Mambéré (9%) et la Haute Kotto (4%).

Ils ont touché directement diverses catégories de personnes, à savoir des résidents, transhumants, PDI, PDI retournées, rapatriés et réfugiés ; hommes, femmes et garçons. L'on note des atteintes au droit à la propriété (68%), des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique (23%), des atteintes à la liberté (7%) et des VBG (1%).

Quant aux incidents liés à l'accusation de sorcellerie, ils ont été rapportés dans une large majorité des préfectures couvertes par ce rapport (14 sur 16)[3] . Bien que les auteurs présumés de pratiques de sorcellerie soient déférables aux juridictions nationales centrafricaines[4] , une tendance à la justice populaire reste rependue au sein des communautés face aux auteurs présumés de cette infraction. Au cours du trimestre sous examen, les incidents rapportés ont touché aussi bien des femmes (38), des hommes (24), des garçons (3) et une fille (1). Il s'est agi principalement d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique (72%), de VBG (17%) et d'atteintes au droit à la propriété (9%).

**Dans l'ensemble, 2.510 personnes ont été directement touchées par les incidents de protection documentés au cours du trimestre sous examen**. 32% sont des femmes, 55% des hommes, 10% des filles et 3% des garçons. De même, les résidents représentent 73% des victimes, les PDI retournées 12%, les transhumants 4%, les rapatriés (facilités et non facilités) 4%, les PDI 3% et les réfugiées 3%.

D'autres victimes ont été identifiées dans des proportions plus faibles parmi les demandeurs d'asile et les migrants.

Par ailleurs, les civils ont été signalés comme auteurs présumés de 57% des incidents de protection, les acteurs étatiques et alliés 25% des incidents de protection, les groupes armés 14%, et des auteurs inconnus 4%.

45% des incidents de protection commis par des civils sont des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique et 39% des VBG. Les acteurs étatiques et alliés sont auteurs présumés d'atteintes au droit à la propriété (54%), des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique (22%), des atteintes à la liberté et à la sécurité (18%), de VBG (5%), et de violations graves contre les enfants (1% des incidents de protection leur attribués). Quant aux groupes armés, 58% des incidents de protection qu'ils ont commis sont des atteintes au droit à la propriété, 20% des atteintes au droit à la liberté et à la sécurité, 16% des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, 3% des VBG, 1% des violations graves contre les enfants.

## Atteintes à la propriété

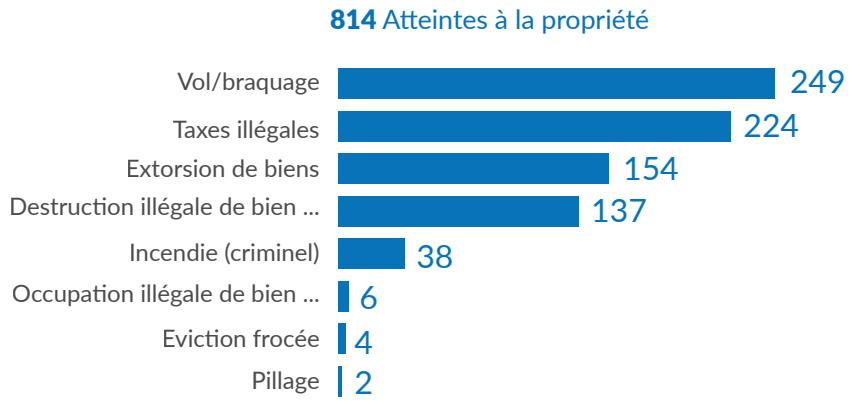


[3] Ouaka, Nana Gribizi, Mbomou, Loaye, Nana Mambéré, Ombella M'Poko, Mambéré, Haute Kotto, Vakaga, Bangui, Ouham, Mambéré Kadéi, Lim-Pende et Bamingui Bangoran.
[4] La pratique de la sorcellerie est une infraction au titre de l'article 149 du Code Pénal Centrafricain du 06 janvier 2010.

Au cours du trimestre sous examen, 814 atteintes à la propriété ont été rapportées, principalement des cas de vol et braquage (31%), des taxes illégales (28%), d'extorsion des biens (19%) et de destruction illégale de biens immobiliers (17%).

56% des cas de vol et braquage sont attribués aux éléments des groupes armés, 24% aux civils, 17% à des personnes inconnues et 3% à des acteurs étatiques et leurs alliés. Tandis que la plupart de cas de vol et braquage ont eu lieu dans des endroits isolés comme la brousse (41%) et la route (28%), d'autres cas ont été enregistrés au domicile des victimes (17%).

Les taxes illégales ont été commises par les acteurs étatiques et leurs alliés (96%) et des éléments des groupes armés (4%). 83% des cas de taxes illégales ont été enregistrés au niveau de points de contrôle ou barrières officielles, et 6% en route. En ce qui concerne les extorsions de biens, 51% sont attribués aux acteurs étatiques et allirés et 45% aux éléments des groupes armés (45%). Elles ont été enregistrées en route (33%), aux points de contrôle ou barrières officielles (22%), au marché (14%), en brousse (14%) et au domicile de la victime (14%).

Il est à noter aussi que 83% des cas de destruction illégale de biens immobiliers sont attribués à des peulhs transhumants. Il s'est agi de cas de dévastation des champs par leurs boeux, qui ont ravivé les conflits cycliques avec les agriculteurs, debouchant parfois sur des altercations violentes (coups et blessures et autres formes de réprésailles).

## Atteintes à la vie et/ou à l'intégrité physique

**893** Atteintes à la vie et à l'intégrité physique et psychologique

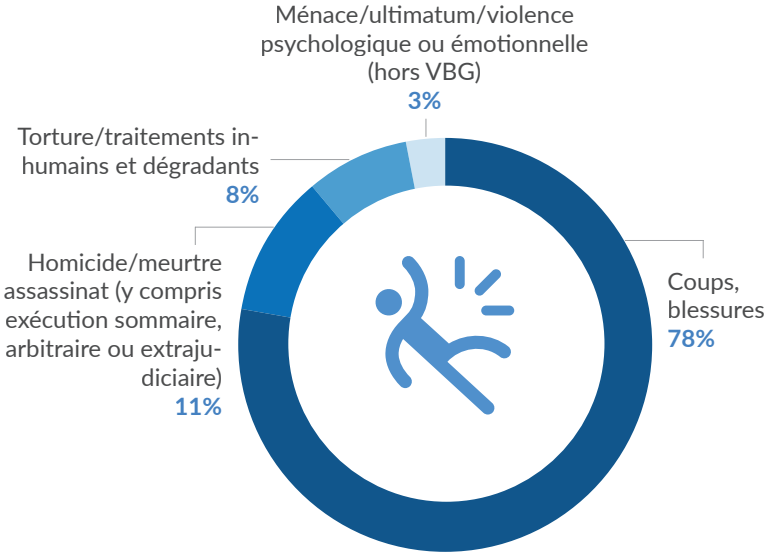


**Les coups et blessures représentent 78% des atteintes à la vie et à l'intégrité physique et psychologique documentés**, les meurtres 11%, la torture et traitements inhumains et dégradants 8% et les menaces et violences psychologiques 3%.

82% des coups et blessures sont attribués aux civils, 11% aux acteurs étatiques et alliés, et 5% aux éléments des groupes armés. Aussi, tandis que les civils sont auteurs de 40% des meurtres, 22% des meurtres sont attribués aux acteurs étatiques et alliés, 20% à des auteurs inconnus et 15% aux éléments des groupes armés. Les meurtres ont été enregistrés en majorité dans des endroits isolés comme la brousse, certains axes routiers, des campements des peulhs et sur des sites miniers.

Ils sont perpétrés notamment lors des vols et braquages, au cours des conflits liés à la transhumance, au cours des représailles (accusation d'appartenance à un groupe armé, accusation de sorcellerie, etc.) et au cours des conflits interpersonnels.

Enfin, les cas de torture et traitements inhumains et dégradants sont attribués aux civils (49%), acteurs étatiques et alliés (32%) et éléments des groupes armés (16%). Ils ont été commis dans le cadre de la justice populaire (accusations de sorcellerie, vols ou suspicions de vol et recherche d'aveux), à la suite des suspicions d'appartenance aux groupes armés, aux cours des extorsions et enlèvements perpétrés par les groupes armés, ainsi qu'à la suite des suspicions de collaboration des civils avec les forces de sécurité et leurs alliés.

## Restriction de mouvement et de liberté

**190** Atteintes à la liberté et à la sécurité

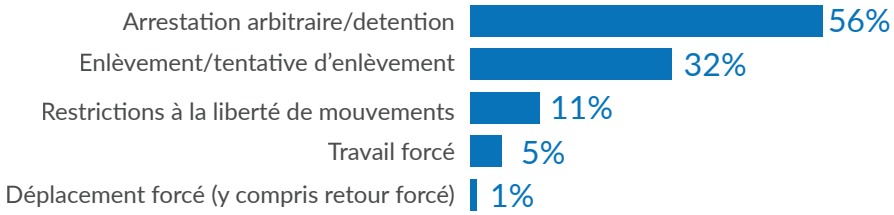


Comme au cours des trimestres précédents, les principales atteintes à la liberté et à la sécurité restent l'arrestation arbitraire et la détention illégale (56% des cas rapportés) et l'enlèvement (32%).

Les arrestations arbitraires et détentions illégales, commises dans une très large majorité par des acteurs étatiques et leurs alliés (98 %), sont principalement motivées par des soupçons de connivence avec des groupes armés, qui représentent environ 40 % des cas documentés. D'autres arrestations interviennent dans le cadre de contrôles de mobilité, notamment en lien avec l'absence de documents d'identité.

Par ailleurs, de nombreux incidents révèlent une logique économique sous-jacente, les victimes étant fréquemment contraintes de verser des sommes d'argent pour obtenir leur libération ou éviter une détention prolongée.

**En ce qui concerne les enlèvements, ils ont été perpétrés à environ 83% par des éléments des groupes armés**. D'autres sont attribués aux civils (7%) et aux acteurs étatiques et lueurs alliés (3%). Les enlèvements par les groupes armés s'inscrivent dans une logique économique, combinant demandes de rançon, taxation illégale et exploitation ponctuelle des victimes. Les principales victimes sont des hommes adultes engagées dans ces activités économiques mobiles, tels que les éleveurs, commerçants et chasseurs, souvent enlevés en brousse ou sur des axes routiers isolés. Dans l'ensemble, les cas d'enlèvements ont été rapportés dans les préfectures d'Ombella M'Poko (22%), Ouaka (13%), Nana-Mambéré (12%), Haut Mbomou (12%), Bamingui Bangoran (10%), Haute Kotto (8%), Nana Gribizi (8%), Vakaga (7%), Mambéré (7%) et Lobaye (2%).

# Analyse thématique

## Violences sexuelles et basées sur le genre

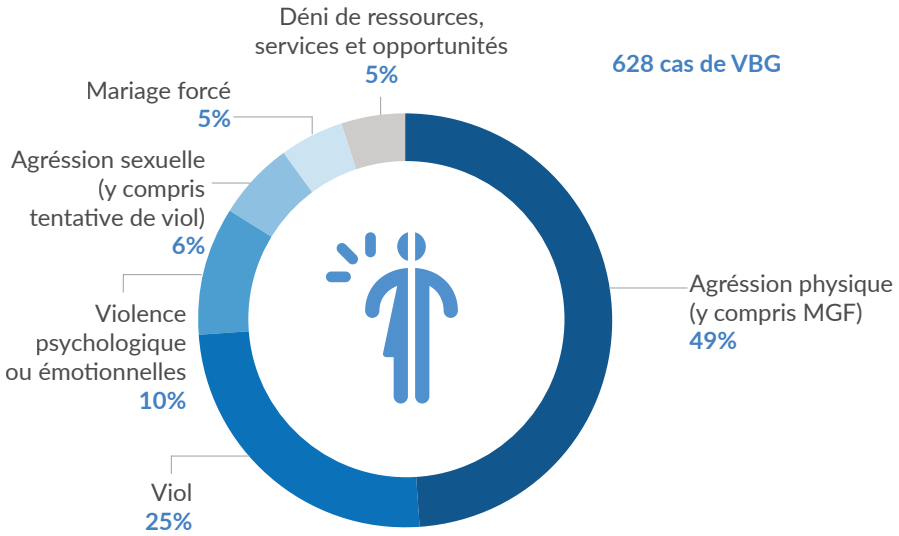


Au cours du trimestre sous examen, comme au cours des trimestres précédents, l'agression physique et le viol représentent une très large part des cas de VBG rapportés, soit respectivement 49% et 25%. Il sied de noter que 81% des cas d'agression physique ont été commis par des membres de la famille proche, et 14% par d'autres membres de la communauté. De même, les civils (membres de la communauté principalement) sont auteurs de 89% des cas de viols rapportés, suivis par les acteurs étatiques et alliés (4%) et les éléments des groupes armés (1%).
44% des cas de viol ont eu lieu chez l'auteur, avec 99% d'entre eux commis contre des victimes mineures d'âge. D'autres ont eu lieu dans des endroits isolés comme la brousse, le champ et la route (26%) ; d'autre encore chez la victime (23%).

Les cas de mariages forcés concernent quasi exclusivement des filles mineures (94% des cas rapportés), généralement âgées de 13 à 17 ans, en majorité des résidentes, mais aussi des PDI, des PDI retournées et des rapatriés. Ces pratiques sont majoritairement orchestrées par les parents biologiques, parfois en complicité avec des acteurs communautaires ou religieux, et s'inscrivent dans une logique à la fois économique, à travers la perception de la dot, et sociale, visant à préserver l'honneur familial ou à prévenir les grossesses hors mariage. Ces unions imposées sans consentement entraînent fréquemment des réactions de fuite ou de détresse chez les victimes.

Quant aux cas de déni de ressources et d'opportunités rapportés, ils concernent majoritairement des femmes adultes, souvent mères et engagées dans des activités génératrices de revenus. Ils sont principalement perpétrés par des partenaires intimes ou des membres de la famille et prennent la forme de confiscation de revenus, d'interdiction d'activités économiques, d'abandon de prise en charge ou de spoliation des biens. Les conséquences, particulièrement sévères, comprennent une perte d'autonomie, une précarisation des ménages et une exposition accrue à d'autres formes de violences.

L'ampleur des cas de VBG commis par des civils suggère l'importance de renforcer les activités et mécanismes de prévention des VBG au sein des communautés.

Dans l'ensemble, 62% des victimes des cas de VBG rapportés sont des femmes, 32% des filles et 6% des hommes.

## Protection de l'enfant

Problémes ménacant les enfants

Parmi les problèmes qui menacent la sécurité des enfants aux sein des communautés, plusieurs informateurs clés (ci-après « IC ») ont mentionné le travail des enfants (14%), la négligence (13%), la violence physique (11%), les grossesses non désirées (11%), le mariage des enfants (10%), le viol et d'autres formes de violences sexuelles (9%), la délinquance (7%) et la mendicité (6%).

**La présence des enfants non accompagnés au sein des communautés a par ailleurs été confirmée par 30% des IC dans la majorité des préfectures couvertes par le monitoring de protection[5]** . Ces enfants se trouvent souvent séparés de leurs parents au cours des déplacements forcés. Bien que certains d'entre eux se trouvent sous la responsabilité de personnes qui veillent à leur sécurité et leur bien-être (20% IC), certains autres se trouvent sans soutien (70% IC).

Dans ce contexte, 14% des incidents de protection rapportés au cours du trimestre sous examen concernent des enfants. Il s'agit principalement de cas de VBG (65%) et d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique (26%), des atteintes à la liberté (4%), des violations graves contre les enfants (3%) et des atteintes au droit à la propriété (2%).

**314** Incidents de protection contre les enfants[6]

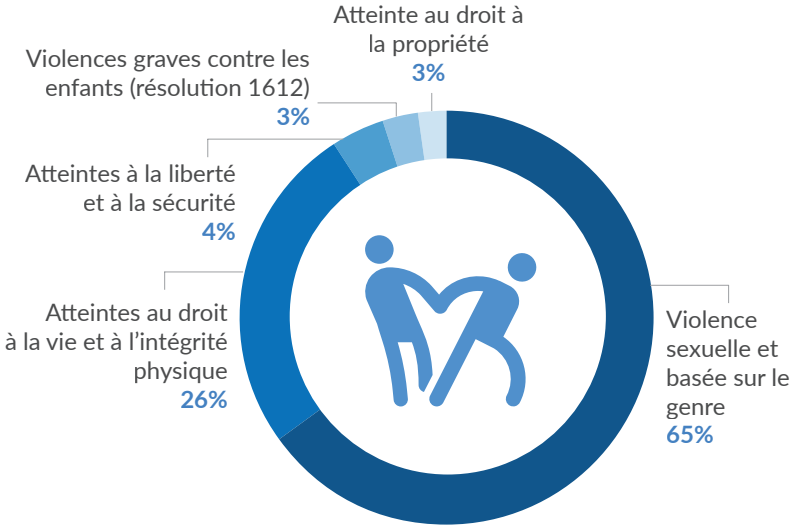


[5] A savoir Bamingui-Bangoran, Haut-Mbomou, Lim-Pendé, Lobaye, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambéré, Ouaka et Vakaga.
[6] Cett e parti e va se limiter à présenter les grandes lignes des tendances des mouvements des populati ons. Pour consulter les chiff res, voir les rapports de la CMP disponibles sur https://data.unhcr.org/en/country/caf

Les violations graves contre les enfants (9) rapportés comprennent 6 cas de meurtres ou mutilation, 2 cas de viol et 1 cas d'enlèvement. Les auteurs présumés sont des éléments des groupes armés, des éléments assimilés aux FACA et des éléments assimilés aux forces bilatérales russes. Tandis que les violations graves attribuées aux groupes armés ont été perpétrées lors des attaques dans un village et un braquage, celles attribuées aux présumés éléments des FACA ont été enregistrées au cours d'une altercation avec des commerçants dans un marché local à Ouandja Djallé.

D'après les IC, les services disponibles pour prévenir ou répondre aux cas de violence contre les enfants comprennent le service médical, mentionné à hauteur de 25% par les IC, le service juridique (15%), le service de sécurité (14%), le service psychosocial (13%), la prévention (10%), l'éducation (6%), le service d'hygiène (4%), la distribution des kits de dignité et d'hygiène (3%), etc. D'autres IC (7%) ont mentionné l'indisponibilité de tels services dans certaines localités.

## Documentation civile

67% des répondants au sein des ménages ont déclaré posséder des documents individuels, contre 33% qui ont déclaré le contraire. Les types de documents qu'ils possèdent incluent notamment les actes de naissance (56%), la carte d'identité nationale (26%), la carte de réfugié (4%), l'attestation d'identité (2%) et le certificat de nationalité (2%).

Les répondants ne possédant pas de documents d'identité ont mentionné comme raisons notamment la perte des documents (17%), la non-possession de tous les documents préalables (14%), l'incendie (12%), la longue distance du lieu administratif de délivrance des documents (12%), le coût élevé (9%), l'ignorance de la procédure d'obtention du document (8%), le manque d'infrastructures d'état civil (5%), etc. Parmi ces personnes figurent des membres des communautés hôtes, des PDI, des PDI retournées, des rapatriés, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Tandis que 71% des IC ont déclaré que les membres de leurs communautés connaissent les procédures d'établissement des documents individuelles d'identification, 27% ont affirmé le contraire concernant leurs localités.

## Déplacements forcés/Mouvements des populations

Au cours du trimestre sous examen, les dynamiques de déplacement de populations ont été marquées par une combinaison de déplacements forcés, de retours progressifs et de mouvements pendulaires, principalement influencés par la persistance de l'insécurité dans certaines zones, les conditions de vie précaires sur les sites de déplacement, ainsi que l'évolution du contexte sécuritaire aux frontières.

Au mois de janvier, une recrudescence des déplacements internes a été enregistrée à la suite de l'attaque du 02 janvier 2026 à Zémio, ayant entraîné le regroupement d'environ 1500 personnes sur trois sites dans la ville, notamment l'ancienne base de COOPI, le site catholique et le site de l'hôpital. Ces mouvements ont été accompagnés de déplacements secondaires, certains ménages ayant quitté leurs sites d'accueil pour rejoindre d'autres lieux de regroupement ou traverser la frontière vers la République Démocratique du Congo, notamment vers la localité de Zapai. Par ailleurs, des mouvements transfrontaliers massifs vers le Soudan du Sud ont également été signalés, notamment depuis Bambouti, à la suite des violences de fin décembre 2025 et début janvier 2026.

En parallèle, des dynamiques locales contrastées ont été observées dans la préfecture de la Ouaka, caractérisées par une alternance entre retours volontaires et mouvements pendulaires. Certains sites ont enregistré une augmentation de leur population, à l'instar de Bakala, en raison du retour de ménages engagés temporairement dans des activités minières, tandis que d'autres, tels que Maloum, PK8 et Aviation, ont connu une baisse significative de leurs effectifs, liée aux retours volontaires vers les zones d'origine ou à des processus de réintégration soutenus par des acteurs humanitaires.

Ces retours ont été généralement motivés à la fois par une amélioration relative de la sécurité dans certaines localités et par la dégradation des conditions de vie sur les sites.

Par ailleurs, des arrivées de retournés spontanés en provenance du Soudan ont été signalées sur le site de Foulbé à Ippy, traduisant une tendance progressive de retour, bien que dans un contexte encore fragile.

Le mois de février a été marqué par une intensification des mouvements de retour, notamment à Zémio, où 662 personnes ayant trouvé refuge en République Démocratique du Congo sont revenues, favorisées par une amélioration relative de la situation sécuritaire et les conditions de vie difficiles dans les zones de refuge. Ces retours, accompagnés par les autorités locales et les acteurs internationaux, ont toutefois révélé des défis importants liés à l'état des habitations et à l'occupation de certains logements.

Dans le même temps, un afflux notable de demandeurs d'asile soudanais a été enregistré dans la Vakaga, notamment dans la sous-préfecture de Ouanda Djallé ainsi quàà Birao, où les arrivées se sont poursuivies de manière progressive. Ces mouvements s'expliquent par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan, entraînant des déplacements forcés vers la République centrafricaine. Les conditions d'accueil restent précaires.

Le mois de mars s'est caractérisé par une relative accalmie en matière de nouveaux déplacements forcés. Toutefois, les mouvements de retour se sont poursuivis, notamment dans le Haut-Mbomou, où plusieurs villages ont enregistré des retours significatifs de populations déplacées internes, en particulier à Tambourah, Begoé et Gbondi.

Enfin, des retours de rapatriés spontanés ont été signalés, tant à Zémio qu'à Bambouti, où plusieurs centaines de personnes ayant fui vers des pays voisins ou d'autres zones ont regagné leurs localités d'origine[7], à la suive d'une amélioration relative perçue de la sécurité, bien que la situation demeure fragile et nécessite un suivi continu afin d'accompagner durablement la réintégration des populations et prévenir de nouveaux cycles de déplacement.

## Accès aux biens et services essentiels

### Accès à la santé

L'accès aux soins de santé est confirmé par 81% des IC dans certaines localités, tandis que d'autres IC (19%) ont relevé un manque d'accès à ce service dans d'autres localités. Pour leur part, les personnes interrogées au sein des ménages ont dans une large majorité (73%) affirmée avoir un accès difficile aux soins de santé. Quelques-uns seulement (22%) ont affirmé avoir un accès facile à ce service, tandis que d'autres encore (5%) ont rapporté ne pas y avoir accès. Le coût élevé des soins de santé, l'inexistence de centre de santé dans certaines zones, la longue distance pour se rendre au centre de santé et la fermeture de certains centres de santé à la suite de l'insécurité, sont les principales contraintes à l'accès aux soins de santé.

### Accès à l'éducation

Si dans certaines localités la majorité des enfants ont accès à l'école (63% IC), dans certaines autres (35% IC) plusieurs contraintes limitent cet accès. Les IC ont mentionné le manque de ressources financières pour couvrir les frais liés à l'éducation, la fermeture de certaines écoles à la suite de la menace d'attaques des groupes armés, la capacité d'accueil limitée des écoles pour intégrer de nouveaux enfants déplacés, la longue distance à parcourir, etc., comme principales contraintes d'accès à l'éducation. Dans la plupart des cas, les enfants qui n'ont pas accès à l'école formelle, n'ont pas par ailleurs accès d'autres formes d'éducation non-formelles (61% IC).

Les mêmes contraintes affectent négativement la régularité de la fréquentation de l'école par les enfants, d'après 44% des répondants interrogés au sein des ménages.

[7] Environ 200 personnes à Bambouti et 15 à Zemio.

Parmi les ménages accueillant des enfants séparés ou non accompagnés, 40% ont pu inscrire ces enfants dans les écoles, et 46% n'ont pas pu le faire, à la suite principalement du manque de ressources financières (66% des cas), mais aussi de l'absence d'école dans la communauté (8%), la déscolarisation prolongée de certains enfants (1%) et l'implication des enfants dans le travail pour la subsistance du ménage (1%).

55% des IC et 67% des répondants au sein des ménages pensent que l'environnement scolaire est sûr pour les enfants au sein de leurs communautés, contre 47% des IC et 31% des répondants au sein des ménages qui ont rapporté le contraire concernant leurs communautés. Les principales raisons mentionnées par ces derniers sont l'insécurité sur la route entre le domicile et l'école, le manque d'infrastructures sécurisées, l'absence de plan d'urgence en cas d'attaque de l'école et le manque d'équipement d'hygiène et sanitaire pour les jeunes filles.

## Accès au Wash

**87% des IC ont évalué l'accès à l'eau potable comme insatisfaisant au sein de leurs communautés, face à 8% des IC ayant rapporté le contraire.** Pour leur part, 50% des répondants interrogés au sein des ménages interrogés estiment avoir accès à l'eau potable dans leurs communautés, face à 49% ayant déclaré l'inverse. Les entraves à l'accès à l'eau potable comprennent le long temps d'attente au point d'eau, la mauvaise qualité de l'eau de certains points d'eau, et l'absence de certains points d'eau fonctionnels dans certaines localités.

## Accès aux moyens de subsistance

Près de 50% des ménages interrogés ont pour principale source de revenus monétaires la vente de produits agricoles produits par le ménage. D'autres font le petit commerce, le travail journalier, etc.

Principale source de revenus monétaire du ménage

Cependant, à la suite de l'insuffisance des revenus générés par ces activités, 96% des ménages interrogés ont déclaré avoir au cours de sept derniers jours précédent l'entretien recouru aux stratégies suivantes pour se nourrir : consommer des aliments moins cher et que l'on préfère moins, réduire le nombre de repas consommés par jour, emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide d'amis ou de parents, réduire la quantité de nourriture consommer par les adultes pour favoriser les enfants et, dans certains cas, vendre les actifs productifs et dépenser ses économies.

## Logement, terre et biens

Il ressort des enquêtes de perception que dans la majorité des localités (70% IC), l'accès à la terre n'est pas un problème majeur. Cependant, d'après 23% des IC, il existe des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à la terre dans certaines localités. Les catégories concernées incluent des femmes (en lien avec le genre), des personnes déplacées, des personnes en situation de handicap, et des personnes issues des minorités (nationales, ethniques, religieuses et linguistiques). Le coût élevé de la location – principalement, mais aussi, le refus de faciliter l'accès à la terre et l'indisponibilité de de celle-ci, sont les principales contraintes auxquelles ces personnes sont confrontées, sur fond de pesanteurs socio-culturelles, ignorance des droits et discrimination. D'après les ménages interrogés, les besoins prioritaires en matière de logement comprennent la construction pour améliorer les conditions de logement, la construction d'une maison, la réhabilitation de maisons, l'équipement du logement et l'accès à la terre pour logement.

Besoins prioritaires en matiére de logement

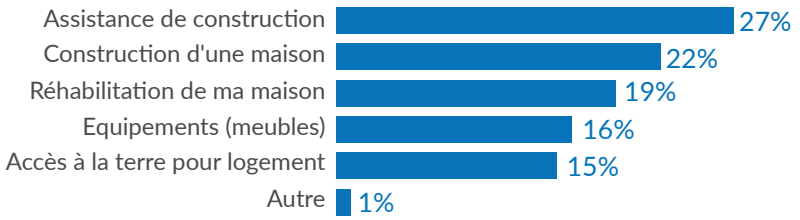


## Sécurité, cohabitation pacifique et intégration

**90% des répondants au sein des ménages ont rapporté se sentir en sécurité au sein de leurs communautés**. Les préoccupations pour les ménages ayant déclaré le contraire (10%), comprennent la présence d'acteurs armés, les cas d'extorsion des biens, les attaques et menace d'attaques des groupes armées contre la population, l'absence d'autorités étatiques dans certaines localités et la proximité des zones de combat.

**Concernant l'intégration des PDI, PDI retournées, réfugiés et rapatriés, 83% des répondants appartenant à cette catégorie ont déclaré se sentir intégrés dans leurs communautés d'accueil, contre 17% ayant déclaré l'inverse.** Les difficultés d'intégration sont liées à la discrimination religieuse ou ethnique (31% des répondants), la stigmatisation (23%), la méfiance liée à l'appartenance ou connexion supposée avec les groupes armés non étiques (15%), les tensions intercommunautaires (15%), les barrières linguistiques ou culturelles (8%) et les tensions pour l'accès aux ressources (8%).

Contraintes affectant l'intégration

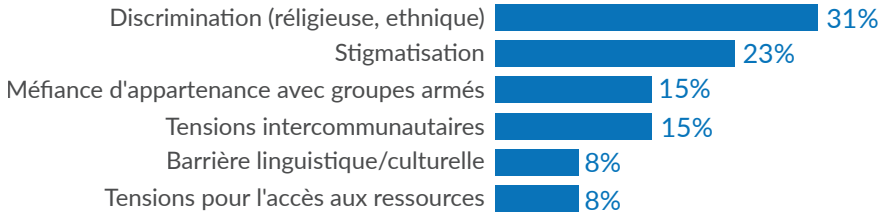


**Par ailleurs, les arrangements d'accueil sont satisfaisants pour 71% des répondants PDI retournées et rapatriés au sein des ménages, pendant que 29% n'en sont pas satisfaits.** Ces derniers ont évoqué l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, le manque de l'assistance humanitaire, l'absence d'opportunités socio-économiques et l'accès limité à la terre, comme source de leur insatisfaction.

S'agissant spécifiquement des PDI, 86% des membres des communautés hôtes interrogés au sein des ménages, estiment que les PDI sont bien intégrés au sein de leurs communautés. D'autres membres des communautés hôtes (5%) ont cependant mentionné qu'il arrive que l'intégration des PDI soient compromise par des tensions intercommunautaires, la discrimination, la méfiance liée à l'appartenance ou la connexion supposée des PDI avec les groupes armés, la stigmatisation et les limitations linguistiques.

Il est à mentionner par ailleurs que les tensions liées à la transhumance ont continué à provoquer des cas de violence entre agriculteurs et éleveurs dans la majeure partie du pays.

## Engagement communautaire et redevabilité

**79% des IC clé ont déclaré n'avoir pas été confrontés à des problèmes de communication avec les organisations humanitaires, contre 12% des IC ayant affirmé l'inverse.** Ces derniers ont expliqué que la manière dont les organisations humanitaires communiquent n'est pas respectueuse, que les organisations humanitaires ne répondent pas à leurs questions, qu'ils ne comprennent pas ce que les organisations humanitaires leur disent, qu'ils ne savent pas comment les contacter dans certains cas, et qu'ils ne sont pas consultés dans la prise des décisions

**Quant aux répondants au sien des ménages, 54% ont déclaré ne pas recevoir des informations et mises à jour sur les services au sein de leurs communautés, contre 46% des répondants au sein des ménages ayant rapporté l'inverse.**

Les manières favorites et canaux préférés par les ménages pour recevoir l'information sur les services disponibles incluent principalement les leaders communautaires (47% des ménages), les médias tels que la radio et la télévision (14%), les organisations humanitaires (13%), l'autorité locale (12%), les médias sociaux (5%) et les structures et acteurs communautaires (5%).

Des moyens ou canaux pour communiquer les doléances, plaintes et suggestions concernant l'aide humanitaires existent aux seins des communautés d'après 36% des répondants au sein des ménages, contre 62% ayant déclaré l'inverse. Ces moyens comprennent notamment les boîtes à plaintes, les numéros verts, les comités de gestion des plaintes, les dirigeants et représentants des déplacés et communautés hôtes, les réunions communautaires, ainsi que les organisations humanitaires présentes sur le terrain.

Mecanismes connus en cas de comportement inapproprie d'un acteur humanitaire

# Référencement, prise en charge & réponse

Parmi les victimes des incidents de protection rapportés au cours du premier trimestre de 2026, 233 ont été référés directement par les moniteurs de protection vers les services de prise en charge : 236 vers la prise en charge médicale, 75 vers l'appui juridique, 29 vers la police, 94 vers la protection de l'enfant, 13 vers la gestion des cas de VBG et 22 vers d'autres services. De même, 222 femmes et 105 hommes ont reçu une assistance en NFI, 4 femmes et 2 hommes une assistance individuelle en protection, à la suite de la documentation par les équipes du Monitoring de protection des risques de protection auxquels ils sont exposés.

Par ailleurs, les équipes de protection ont organisé 199 séances de sensibilisation communautaire sur des thématiques liées aux VBG, la PEAS, la protection de l'enfance, la cohabitation pacifique et les mécanismes de plainte disponibles au sein des communautés. 2.649 femmes, 1.658 hommes, 2.290 filles et 1.496 garçons ont bénéficié directement de ces sensibilisations. De même, 2 réunions communautaire ont été organisées avec les comités locaux de paix / CLP, dans le cadre des initiatives visant à promouvoir la cohabitation pacifique (mise en place CLP/RC Nola & briefing des membres du CLP de Berberati). 26 hommes, 4 femmes, 4 garons et 5 filles ont pris part à ces réunions.

166 personnes parmi lesquelles des femmes et des filles ont été reçu dans la gestion des cas de VBG au sein les espaces sûrs opérationnels. 100% des survivantes ont reçu le soutien psychosocial, 5% l'assistance individuel en protection et 6% le cash multifonctionnel. De même, 30% des survivantes ont été référées vers la prise en charge médicale, 11% vers l'appui juridique, 3% vers la protection de l'enfant, 3% vers le service des affaires sociales, et 33% vers d'autres services.

52 filles et 48 garçons ont été reçu dans la gestion des cas de protection de l'enfant. 100% ont bénéficié du soutien psychosocial et 1 référencement médical a été effectué. Aussi, 88 garçons et 65 filles ont été reçus dans les espaces amis d'enfant où ils ont bénéficié des activités récréatives et créatives visant à favoriser leur bienêtre psychosocial.

## CONTACTS

**Lineker ARRENEKE,** Senior Protection Officer, arreneke@unhcr.org
**Jeannot M. KIVUNDA,** Associate Protection Monitoring Officer, muhindokivunda@unhcr.org